



Plan local d'Urbanisme intercommunal du Val des Usse

Modification Simplifié N°2

PLAN
N°3-2-9

Commune de
MINZIER

Certifié conforme et va pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 juin 2023 approuvant la modification simplifiée n°2, Le Vice-Président délégué à l'Urbanisme et à l'aménagement du territoire, de la Communauté de Communes Usse et Rhône,

M. David BANANT

Préparé par	Approuvé le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour 1	23/07/2020
Modification Simplifiée n°1	08/12/2020
Mise à jour 2	22/03/2021
Mise à jour 3	23/06/2021
Modification n°1	08/03/2022
Mise à jour 4	16/05/2022
Mise à jour 5	07/11/2022
Mise à jour 6	20/01/2023
Mise à jour 7	27/04/2023

Éché le 16/06/2023 Ech. 1/2500

Urbanisme Géomatique Fond Cadastre
Données originales téléchargées sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/01/2023

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UH1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité.
- UH2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité.
- UH3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité.
- UH3a** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- UH3b** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- UH3c** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- UH3d** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat à forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- UH3e** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat présentant des conditions limitatives à la densification.
- UE** Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif.
- UEP** Secteur à vocation de gestion et de développement d'aires de stationnement.
- UZA** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles.
- UZC** Secteur urbanisé à vocation dominante d'activités économiques artisanales et industrielles.
- UZD** Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciales.

ZONES DESTINÉES À L'URBANISATION FUTURE

- UAH1** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité.
- UAH2** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité.
- UAH3** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- UAH3a** Secteur d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.
- 2AUH** Zone d'urbanisation à long terme à vocation dominante d'habitat.
- 2AUX** Zone d'urbanisation à long terme à vocation d'activités économiques.

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole.
- AV** Secteur agricole viticole.

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle.
- NB** Secteur à vocation de gestion des activités de camping.
- ND** Secteur à vocation de gestion et de développement d'une déchetterie.
- NGE** Secteur à vocation de gestion et de remise en état d'une déchetterie.
- NE** Secteur à vocation de gestion et de développement des équipements publics ou d'intérêt collectif agréés.
- NL** Secteur à vocation de gestion et de développement d'installations de loisirs.
- NV** Secteur à vocation de gestion et de développement des sites de loisirs.

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Secteur délimité au titre de l'article L151-6 du CU
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de mixité sociale
- Secteur délimité au titre de l'article L151-23 du CU
- Zones humides
- Corridors écologiques
- Reservoirs de biodiversité
- Secteur au titre des espaces de bon fonctionnement
- Secteur délimité au titre de l'article L151-11-2 du CU
- Changement destination vers activité
- Secteur délimité au titre de l'article L151-19 du CU
- Espaces paysagers structurants
- Espaces verts
- Secteur d'OMP patrimoniale
- Bâtiment patrimonial à préserver
- Bâtiment vernaculaire à mettre en valeur
- Petit patrimoine à préserver
- Secteur délimité au titre de l'article L151-13 du CU
- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée
- Secteur délimité au titre de l'article L151-34-2° du CU
- Secteur de carrière
- Risques technologiques repérage au titre de l'article R151-16-1° du CU
- Pipeline Hydrocarbure
- Canalisation de Gaz
- Autres
- Obligation de démolir préalable
- Alignement graphique à respecter
- Obligation de maintien des commerces en RDC
- Sentiers et chemements pédestres existants à conserver

Liste des emplacements réservés

N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE
ER69	Mise en valeur du four à pain	Commune de Minzier
ER70	Création d'une aire de stationnement (sovoiturage) et équipement	Commune de Minzier
ER71	Création d'une aire de stationnement (sovoiturage)	Commune de Minzier
ER72	Création d'un point d'appart volontaire pour le tri sélectif	Commune de Minzier
ER73	Mise en valeur du bassin	Commune de Minzier
ER74	Jeux de boules + arrêt de bus	Commune de Minzier
ER75	Création d'un point d'appart volontaire pour le tri sélectif	Commune de Minzier
ER76	Conditionnement de voirie	Commune de Minzier
ER77	Mise en valeur du bassin	Commune de Minzier
ER78	Mise en valeur du four à pain	Commune de Minzier
ER79	Création d'un point d'appart volontaire pour le tri sélectif	Commune de Minzier

